



Covid-19

Protocole Sanitaire d'Intervention Clients

Chère cliente, cher client,

Nous vous remercions de votre confiance et de nous accueillir dans vos locaux.

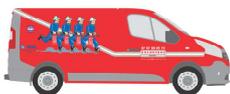
Pour assurer votre sécurité incendie, tout en préservant la santé de tous, DUBERNARD s'engage :

Avant d'arriver chez vous



Chaque matin, avant de partir, nos techniciens prennent leur **température** et relisent un **questionnaire d'auto-évaluation de santé**, qui leur a été distribué et expliqué, afin qu'ils soient attentifs aux éventuels symptômes qu'ils pourraient développer.

Ce questionnaire est accompagné d'indications relatives à la conduite à tenir en cas de doute ou de symptôme(s) avéré(s).



Tous nos techniciens portent des **vêtements de travail** qui leur sont strictement **personnels** et pour lesquels ils ont reçu des consignes de lavage. Ils utilisent des **véhicules, outillages, téléphones, tablettes**, etc. qui leur sont également personnels et qui sont **désinfectés chaque jour**.

Chez vous et tout au long de la journée

COVID-19 Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Nos intervenants connaissent et respectent les « **gestes barrières** » et la « **distance physique de sécurité** ». Ils se **lavent** (à l'eau et au savon) ou **désinfectent** (avec une solution hydroalcoolique) **leurs mains** toutes les heures et systématiquement :

- avant d'intervenir sur votre site,
- avant de monter / remonter dans leur véhicule,
- avant et après avoir rempli votre registre de sécurité ou tout autre document.



En complément, ils portent un **masque** et sont dotés de **solution hydroalcoolique** et de **lingettes désinfectantes** (à utiliser sur vos poignées de portes, boutons de digicodes et d'ascenseurs, vos clés, télécommandes, etc.). Pour les interventions qui le nécessitent, ils sont équipés de lunettes de protection et de gants à usage unique.

Ils ont reçu des consignes écrites concernant leur bonne utilisation.



Ils ont également été sensibilisés au danger de se toucher le visage sans s'être parfaitement lavé ou désinfecté les mains juste avant.

Ils ont interdiction de porter tout objet à leur bouche (stylo, outil, papier...) ainsi que de prêter ou emprunter tout objet à qui que ce soit (stylo, téléphone, briquet, outillage...).

Les interventions à 2 techniciens sont limitées aux exigences clients ou impératifs de sécurité (comme les travaux en hauteur par exemple) et soumises à une organisation particulière du travail coordonnée par nos chefs de services.



Enfin, que votre **bon d'intervention** soit sur **tablette (maintenance)** ou sur **papier (travaux)**, vous n'avez plus besoin de signer systématiquement.



Dans notre entreprise

La **fréquence et la durée des contacts** entre tous les salariés, ainsi que celles des passages dans nos locaux, ont été **réduites au strict minimum**.

Nous relayons régulièrement auprès de nos salariés les informations officielles relatives à la lutte contre l'épidémie, tant pour leur activité professionnelle que pour leur vie quotidienne.

